

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 18 janvier 2022 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Sont présents:

Monsieur le maire, Robert Leclerc

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Barbara Beugger
Claude Larocque
Éric Jodoin
Kelly Huard
Mathieu Beaudry
Pierre Dufresne, par visioconférence

Est également présente à la séance, madame:

Caroline Dubois, directrice générale, par visioconférence

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par le maire à 20 h 00.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

10.1 Lecture d'une correspondance adressée au conseiller monsieur Éric Jodoin

ADOPTÉE

- 1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 7 décembre 2021 et des séances spéciales des 11 et 21 décembre 2021
-

002-01-2022

IL EST PROPOSÉ par madame Kelly Huard, **APPUYÉ** par monsieur Éric Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 7 décembre 2021 et des séances spéciales du 11 et 21 décembre 2021.

ADOPTÉE

2. Dépôt de documents

- 2.1 UPA de la Montérégie - Rapport annuel 2020-2021;
- 2.2 MAPAQ - Programme transitoire;
- 2.3 COMBEC - Adhésion 2022 et webinaire gratuit pour les membres;
- 2.4 MRC d'Acton - Service régional d'inspection - Planification 2022.

3. Finances

3.1 Comptes à payer

003-01-2022

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de décembre 2021 pour une somme de 117 473,62 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 52 702,34 \$.

ADOPTÉE

- 3.2 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 238 000 \$ qui sera réalisé le 25 janvier 2022
-

004-01-2022

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'Upton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 238 000 \$ qui sera réalisé le 25 janvier 2022, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de
2011-223	238 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article

2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2011-223, la Municipalité d'Upton souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton avait le 18 janvier 2022, un emprunt au montant de 238 000 \$, sur un emprunt original de 300 600 \$, concernant le financement du règlement numéro 2011-223;

CONSIDÉRANT QUE, en date du 18 janvier 2022, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 25 janvier 2022 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 2011-223;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 25 janvier 2022;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 janvier et le 25 juillet de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la directrice des finances;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	13 100 \$	
2024.	13 400 \$	
2025.	13 800 \$	
2026.	14 200 \$	
2027.	14 500 \$	(à payer en 2027)
2027.	169 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2011-223 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 janvier 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 25 janvier 2022, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2011-223, soit prolongé de sept (7) jours.

ADOPTÉE

3.3 Appel d'offres pour l'émission de billets en vertu du règlement d'emprunt numéro 2011-223

005-01-2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 25 janvier 2022, au montant de 238 000 \$ par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal »;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE les résultats sont les suivants :

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE D'ACTON		
13 100 \$	2,73000 %	2023
13 400 \$	2,73000 %	2024
13 800 \$	2,73000 %	2025
14 200 \$	2,73000 %	2026
183 500 \$	2,73000 %	2027
Prix : 100,00000	Coût réel : 2,73000 %	
2 - BANQUE ROYALE DU CANADA		
13 100 \$	2,76000 %	2023
13 400 \$	2,76000 %	2024
13 800 \$	2,76000 %	2025
14 200 \$	2,76000 %	2026
183 500 \$	2,76000 %	2027
Prix : 100,00000	Coût réel : 2,76000 %	

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

13 100 \$	1,40000 %	2023
13 400 \$	1,80000 %	2024
13 800 \$	2,10000 %	2025
14 200 \$	2,30000 %	2026
183 500 \$	2,60000 %	2027

Prix : 98,42800 Coût réel : 2,90874 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE D'ACTON est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Upton accepte CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE D'ACTON pour son emprunt par billets en date du 25 janvier 2022 au montant de 238 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2011-223. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

QUE soient autorisés monsieur Robert Leclerc, maire et monsieur Denis Meunier, directeur général, à signer l'emprunt permanent et à signer tout document pour et au nom de la Municipalité à cet effet.

ADOPTÉE

4. Administration

4.1 Autorisation de paiement à la firme Shellex

CONSIDÉRANT QUE la firme Shellex Groupe Conseil a été mandatée, selon la résolution numéro 334-10-2020 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie en lien avec la construction d'un sentier piétonnier;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 16566 de la firme datée du 30 octobre 2021 au montant de 1 500,00 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Jodoin, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture;

QUE pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée l'aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

ADOPTÉE

4.2 Mandat de préparation des T4 et relevés 1 de l'année 2021

007-01-2022

CONSIDÉRANT LES obligations municipales en lien avec la réalisation des T4 et relevés pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE la firme FBL a réalisé ce mandat l'année dernière;

CONSIDÉRANT L'offre de services présentée par la firme, qui représente un budget de 55 heures à 90 \$/heure pour la réalisation du mandat, payable pour les heures réalisées seulement;

IL EST PROPOSÉ par madame Kelly Huard, appuyé par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit acceptée l'offre de services de la firme FBL;

QUE soit mandaté monsieur Denis Meunier, directeur général par intérim, à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

4.3 Annulation de la carte de crédit de madame Caroline Dubois

008-01-2022

CONSIDÉRANT LE départ de madame Caroline Dubois du poste de direction générale de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Éric Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit annulée la carte de crédit de madame Caroline Dubois.

ADOPTÉE

4.4 Autorisation de carte de crédit pour madame Sylvia Ouellette,
directrice des finances

009-01-2022

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit autorisée madame Sylvia Ouellette, directrice des finances à obtenir une carte de crédit de la municipalité d'Upton, et ce, pour un montant maximal de 10 000,00 \$.

ADOPTÉE

4.5 Autorisation signature pour le formulaire 50380

010-01-2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à des marges de crédit avec la Banque Royale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Dufresne, appuyé par monsieur Éric Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE monsieur Robert Leclerc, maire, madame Barbara Beugger, mairesse suppléante et madame Sylvia Ouellette, directrice des finances, soient autorisés à agir au nom de la Municipalité d'Upton pour :

- (a) Retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes du client par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions ;
- (b) Signer toute convention ou autre document ou instrument établi avec Banque Royale ou en faveur de celle-ci, y compris des conventions et contrats relatifs aux produits et aux services fournis au client par Banque Royale;
- (c) Poser, ou autoriser une ou plusieurs personnes à poser, l'un ou l'autre des actes suivants :
 - i. Recevoir de Banque Royale toutes espèces ou tout titre, instrument ou autre bien du client détenu par Banque Royale, en garde ou à titre de garantie, ou donner des directives à Banque Royale pour la remise ou le transfert de telles espèces, de tels titres, de tels instruments ou de tels autres biens à toute personne désignée dans de telles directives;
 - ii. Déposer, négocier ou transférer à Banque Royale, au crédit du client, des espèces ou tout titre, instrument et autre bien et, à ces fins, les endosser au nom du client (au moyen d'un timbre en caoutchouc ou autrement), ou de tout autre nom sous lequel le client exerce ses activités;

- iii. Donner instruction à Banque Royale, par quelque moyen que ce soit, de débiter les comptes de tiers pour dépôt au crédit du client;
- iv. Recevoir des relevés, des instruments et d'autres effets (y compris des chèques payés) et documents ayant trait aux comptes du client à Banque Royale ou à tout service de Banque Royale, et régler et approuver les comptes du client à Banque Royale.

QUE les instruments, instructions, conventions (notamment des contrats pour les produits ou services fournis par Banque Royale) et documents établis, tirés, acceptés, endossés ou signés (sous le sceau de la Municipalité ou autrement) comme il est prévu dans la présente résolution et remis à Banque Royale par toute personne, aient plein effet et obligent le client; Banque Royale est, par les présentes, autorisée à agir sur la foi de ces documents et effets et à y donner suite;

QUE les documents suivants soient transmis à la Banque Royale du Canada :

- (a) une copie de la présente résolution;
- (b) une liste approuvée des personnes autorisées par la présente résolution à agir au nom du client, ainsi qu'un avis écrit de toute modification apportée à cette liste ainsi que des spécimens de leur signature, certifiés par les personnes autorisées;
- (c) une liste de toutes les autorisations accordées en vertu du paragraphe 2c) de la présente résolution.

QUE tout document fourni à Banque Royale conformément à la présente résolution aura force obligatoire pour la Municipalité jusqu'à ce qu'un nouveau document écrit abrogeant ou remplaçant le précédent soit reçu par la succursale ou l'agence de Banque Royale où la Municipalité détient un compte, et sa réception dûment accusée par écrit.

ADOPTÉE

- 4.6 Avis de motion et dépôt du Règlement 2022-239 déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2022
-

011-01-2022

Monsieur Mathieu Beaudry donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce Conseil, sera présenté pour adoption le Règlement 2022-239 déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2022;

Une copie peut être obtenue en effectuant une demande à madame Caroline Dubois, directrice générale par téléphone au 450 549-5611 ou par courriel à l'adresse suivante : dg@upton.ca.

ADOPTÉE

- 4.7 Adoption du Règlement 2020-334-02 déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2022
-

Ce point est retiré.

5. Sécurité incendie et sécurité civile

- 5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de décembre 2021 et dépôt des prévisions d'achat pour janvier 2022
-

012-01-2022

Le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de décembre 2021 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de janvier 2022 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Éric Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de janvier 2022, un budget de 2 295,00 \$, plus les taxes applicables pour le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

- 5.2 Embauche de monsieur Tommy Lapalme à titre de pompier
-

013-01-2022

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Benoit Gauthier, directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Éric Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit embauché monsieur Tommy Lapalme à titre de pompier à temps partiel, selon les conditions de travail en vigueur;

QUE son embauche soit conditionnelle à la réussite d'une période probatoire de six (6) mois.

ADOPTÉE

6. Transport et voirie

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de janvier 2022

014-01-2022

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de janvier 2022, un budget de 500,00 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

ADOPTÉE

6.2 Réparation de l'entrée électrique du 1003, 21^e Rang

015-01-2022

CONSIDÉRANT QUE le mois dernier, un employé du Service des travaux publics a accidentellement abimé l'entrée électrique de la résidence située au 1003, 21^e Rang;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de réparation sont estimés à un montant de 3 500,00 \$;

CONSIDÉRANT LE haut voltage de l'installation et les risques de laisser l'installation telle quelle;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité effectue la réparation à ses frais de l'entrée électrique;

QUE soit utilisé pour pourvoir au paiement de la réparation le budget courant.

ADOPTÉE

6.3 Modification de responsabilités pour messieurs Roger Garneau et Patrick Laprise

016-01-2022

IL EST PROPOSÉ par madame Kelly Huard, APPUYÉ par monsieur Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que monsieur Roger Garneau soit nommé substitut de monsieur Patrick Laprise dans la réalisation des fonctions désignées par le conseil telles que:

- Règlements de conflit de voisinage et aux nuisances;
- Application des règlements sur les collectes des matières organiques;
- Recyclables et des résidus domestiques;
- Autres.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

- 7.1 Autorisation d'aller en appel d'offres pour la fourniture et installation du système de traitement Kamak® de Bionest
-

017-01-2022

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit autorisée la publication d'un appel d'offres pour la fourniture et installation du système de traitement Kamak® de Bionest préparé par la firme Shellex.

ADOPTÉE

- 7.2 Modification à la résolution 380-11-2021 *Support aux procédures judiciaires – Transbordement de propane*
-

018-01-2022

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Kelly Huard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que les alinéas suivants soient ajoutés à la résolution 380-11-2021 :

CONSIDÉRANT L'importance de ce dossier sur la sécurité de la Municipalité;

RÉSOLU QUE Maître Poupart, monsieur Lacoursière, monsieur D'Astous et monsieur Denis Meunier, directeur général, complètent le dossier avec les frais inhérents qui s'imposent;

RÉSOLU QUE ces mêmes personnes représenteront la Municipalité et/ou travailleront également pour le projet Transbordement de propane.

ADOPTÉE

8. Loisirs, culture et vie communautaire

- 8.1 Dépôt du registre de dons et commandites
-

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

- 8.2 Prêt de la salle municipale à Espace MUNI
-

019-01-2022

CONSIDÉRANT QU'Espace MUNI est une organisation à but non lucratif qui poursuit l'objectif d'offrir un environnement municipal durable et inclusif qui permet aux citoyennes et aux citoyens de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT LEUR demande de prêt pour la salle municipale pour la tenue de leur tournée provinciale le 16 mars 2022 de 16 h à 20 h;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Dufresne, appuyé par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit refusée la demande d'Espace MUNI d'obtenir la salle municipale gratuitement.

ADOPTÉE

8.3 Autorisation de présenter une demande dans le cadre du programme Emploi d'été Canada

020-01-2022

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, directeur général adjoint;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisée le dépôt de la demande dans le cadre du programme Emploi d'été Canada dont le financement correspondant à 50 % du salaire horaire minimum provincial par employé;

QUE les emplois visés par la demande soient ceux-ci :

- Quatre (4) animateurs pour le camp de jour;
- Deux (2) préposés au prêt des équipements nautiques.

ADOPTÉE

8.4 Entérinement de l'embauche de monsieur Rémi Goyer pour l'entretien de la patinoire

021-01-2022

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner l'embauche de monsieur Rémi Goyer pour l'entretien de la patinoire.

ADOPTÉE

8.5 Prêt d'espace pour l'entreposage de patins au local des loisirs

022-01-2022

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guillaume Boulet, enseignant d'éducation physique et à la santé de l'école de la Croisée, a un grand intérêt à utiliser les différents espaces aménagés pour enrichir ses cours et varier les moyens d'action;

CONSIDÉRANT QU'il a collecté des patins afin d'équiper les élèves dépourvus d'équipements lors des cours à la patinoire afin qu'ils soient en mesure d'apprendre à patiner;

CONSIDÉRANT LA demande de pour la détermination d'un espace d'entreposage au local des Loisirs qui permettrait aux enfants d'avoir accès aux patins en tout temps, c'est-à-dire pour les cours d'éducation physique, pour le service de garde scolaire et par les usagers durant les heures d'ouverture de la patinoire;

IL EST PROPOSÉ par madame Kelly Huard, appuyé par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers qu'un endroit d'entreposage pour les patins soit attribué à l'école de la Croisée.

ADOPTÉE

8.6 Renouvellement de l'abonnement à Tourisme Montérégie

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Dufresne, appuyé par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que l'abonnement à Tourisme Montérégie soit renouvelé pour l'année 2022 au montant de 430,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de décembre 2021

Le rapport du service d'inspection pour le mois de décembre 2021 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Avis de motion et dépôt du premier projet de Règlement numéro 2022-240 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90

Ce point est remis à une séance ultérieure.

10. Divers

10.1 Lecture d'une correspondance adressée au conseiller monsieur Éric Jodoin

Monsieur Robert Leclerc procède à la lecture de la correspondance.

Monsieur Jodoin va lui répondre par courriel.

023-01-2022

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

024-01-2022

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Dufresne, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larcoque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de janvier 2022.

ADOPTÉE

13. Levée de la séance

025-01-2022

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la séance soit levée à 20 h 54.

ADOPTÉE

Robert Leclerc
Maire

Caroline Dubois
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Caroline Dubois directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.